

Bioinsecticide **BIOCERES® EC**

BioCeres® EC est un bioinsecticide québécois homologué pour la production commerciale intérieure de tomates, concombres, poivrons, boutures de patate douce, plantes ornementales et fines herbes (groupe 19) contre les thrips, aleurodes et pucerons.

BioCeres® EC est un bioinsecticide émulsifiant certifié biologique à base de la souche québécoise du microchampignon entomopathogène *Beauveria bassiana* (ANT-03).

Cet agent pathogène s'accroche à la cuticule (peau) de l'insecte ravageur pour ensuite y pénétrer. La spore de *Beauveria bassiana* croît jusqu'à l'hémolymphe (sang) et s'y nourrit. Une fois infecté, le ravageur meurt après 3 à 5 jours.



Certifié biologique



Solution durable



Non phytotoxique*



Accepté Cannabis



Culture intérieure commerciale



est un microchampignon. Ses conditions optimales sont comprises entre 18 à 29 °C avec une humidité relative supérieure à 70%. Pulvérisez-le par temps nuageux ou en fin de journée.



Arrosez sous le feuillage pour infecter directement les colonies d'aleurodes. Les stades juvéniles y sont particulièrement sensibles.



Prêtez attention aux jeunes pousses et sous le feuillage lorsque vous le pulvérisez. Répétez après 5 à 7 jours jusqu'au contrôle.



Arrosez uniformément le feuillage et répétez l'application au besoin. Les adultes et les juvéniles y sont très sensibles.

Application

BioCeres® EC s'utilise en prévention ou dès l'apparition des insectes nuisibles. Ce produit peut être appliqué avec un équipement de pulvérisation manuel ou à rampe.

Toujours préparer une nouvelle solution pour chaque traitement (ne se conserve pas). Plusieurs traitements peuvent être nécessaires pour réduire le nombre de ravageurs présents dans la culture à traiter.

Directives pour la préparation :

- brasser la bouteille de BioCeres EC pour remettre les spores en suspension;
- ajouter de 2 à 4 ml de BioCeres EC par litre d'eau selon le volume nécessaire pour couvrir l'entièreté de votre culture;
- garder le mélange en agitation.
- utilisez un volume de bouillie suffisant pour bien couvrir l'entièreté du feuillage.

IMPORTANT

Toujours lire et suivre les informations fournies sur l'étiquette. Ne pas mélanger avec de l'eau chaude. Ne pas mélanger à un fongicide.

Les spores peuvent être endommagées par des températures d'entreposage de plus de 25 °C ou par le contact de l'eau pendant plus de 24 heures. Les spores peuvent également être affectées par certains résidus de pesticides et en cas de contact, cela pourrait les tuer avant qu'ils puissent avoir le temps d'infecter vos insectes ravageurs.

Les doses d'application, la fréquence des traitements, la couverture de la pulvérisation et la densité des ravageurs ont un impact sur l'efficacité du produit.

BioCeres EC est homologué au Canada par Anatis Bioprotection inc. *Prière de se référer à l'étiquette du produit pour les détails complets concernant l'application.

BioCeres® EC

BioCeres EC est plus efficace lorsqu'il est appliqué tôt, avant que la population d'insectes ravageurs ne deviennent trop importante. Les applications doivent être répétées tous les 3 à 7 jours selon la population de ravageurs sur place.

Il faut de 5 à 7 jours après la première application pour observer une baisse de ravageurs.

Pour connaître les cultures et ravageurs ciblés, visitez-le

www.AnatisBioprotection.com

Ne crée pas de résistance

Biodégradable

Délai avant récolte (0) jour

Conservation 18 mois au réfrigérateur



ANATIS
Bioprotection

273 rang Saint-André,
Saint-Jacques-le-Mineur
(Qc) J0J 1Z0,
1800-305-7714

